



Revue de presse
Gouvernance des eaux souterraines
d'Abitibi-Témiscamingue
7 septembre - 14 septembre 2011

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Olivier Pitre, Coordonnateur

SESAT

Tél: (819) 732-8809 poste 8224

Courriel : olivier.pitre@sesat.ca

Appel de propositions - Terres publiques mises en location pour l'aménagement de bleuetières de type « forêt-bleuet »

ROUYN-NORANDA, le 12 sept. 2011 /CNW Telbec/ - Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) lance un appel de propositions pour la mise en place de bleuetières de type « forêt-bleuet » sur deux terres du domaine de l'État sous aménagement forestier.

Une des terres, d'une superficie de 235 hectares, est située à proximité du lac et de la rivière McKenzie dans la municipalité de Latulipe-et-Gaboury. L'autre terre, d'une superficie de 218 hectares, est située dans le canton Montreuil à proximité de la route 101 dans la municipalité de Nédélec.

Chaque terre doit faire l'objet d'un appel de propositions distinct. Les propositions devront être rédigées sur les formulaires prévus à cette fin et comporter tous les documents et toutes les annexes qui y sont énumérés. Le candidat choisi devra notamment produire un plan d'aménagement de la bleuetière approuvé par un agronome et respecter toutes les autres exigences inscrites au programme.

Ces terres publiques seront attribuées selon les modalités prescrites par le Programme d'attribution des terres du domaine de l'État sous aménagement forestier ayant pour fins une bleuetière. Le concept de « forêt-bleuet » consiste à aménager des bleuetières par bandes d'environ 60 mètres de largeur, séparées par des corridors boisés d'environ 42 mètres de largeur sur lesquels est pratiqué un aménagement forestier intensif. Selon le type de forêt, différentes stratégies d'aménagement pourraient être utilisées pour protéger soit la qualité de l'environnement, soit les ressources à mettre en valeur (la matière ligneuse et le bleuétier). La location d'une terre du domaine de l'État pour une bleuetière de type « forêt-bleuet » ne donne aucun droit d'exploitation de la matière ligneuse présente, la compagnie forestière détenant déjà ce droit.

Pour en savoir davantage sur les dispositions de cet appel de propositions ou pour connaître l'emplacement précis des terres publiques mises en location pour l'aménagement de bleuetières de type « forêt-bleuet », communiquez avec la Direction générale du Ministère de la région au 819 763-3388, poste 230, ou consultez l'avis public qui paraîtra dans certains journaux locaux.

Source :

Lucie Pepin
Responsable des communications
Direction générale de la région de l'Abitibi-Témiscamingue
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Tél. : 819 763-3388, poste 223

Information :

André L'Allier
Direction des affaires régionales de la
région de l'Abitibi-Témiscamingue
Ministère des Ressources naturelles
et de la Faune
Tél. : 819 763-3388, poste 230



«Nous aurons notre incubateur contre vents et marées», a promis Bernard Flébus.

Un nouveau puits et un incubateur industriel pour Ville-Marie

Le 5 septembre, le conseil municipal de Ville-Marie a officialisé la formation d'un conseil d'administration provisoire pour créer la corporation qui gèrera l'incubateur industriel et donné le mandat à un hydrogéologue pour les questions relatives à l'aménagement d'un nouveau puits d'eau potable.

D'après le directeur général de la ville, Daniel Dufour, le nouveau puits devrait être aménagé dès cet automne. Depuis une quinzaine d'années, la ville était alimentée en eau potable par deux puits dont l'un ne fonctionnait plus qu'à 10% de sa capacité. «Nous avons préféré ne pas attendre d'être dans le pétrin, a-t-il fait valoir. Quelqu'un nous avait proposé de restaurer l'ancien puits, mais comme les chances de réussite n'excédaient pas 5% d'après un avis externe, nous avons fait appel à un hydrogéologue pour nous conseiller.

Ce dernier a proposé l'aménagement d'un troisième puits à quelques mètres des deux autres.»

Les travaux pour le nouveau puits devraient commencer d'ici la fin du mois. Les appels d'offre ont été lancés au cours de l'été. Les coûts oscilleront autour de 80 000 \$ pour le puits et un peu plus de 20 000 \$ pour l'hydrogéologue. Ils seront couverts par le programme de la taxe d'accise. Il ne manque que le feu vert de Québec pour finaliser le contrat.

Incubateur

Dès le lendemain de son élection en 2009, le maire Bernard Flébus avait commencé à parler de son rêve d'incubateur industriel à Ville-Marie. L'aval de son conseil municipal le réjouit car Développement économique Canada et le ministère du Développement économique de l'Innovation et de l'Exporta-

tion du Québec n'auraient pas partagé ce même enthousiasme.

«Le seul appui que nous ayons eu est un 25 000 \$ provenant du Pacte rural, a rappelé le maire Flébus. Pourtant, il y a de la place pour cet incubateur. Nous avons déjà un agrotransformeur qui aménagera ses locaux dans les jours qui viennent. Nous inaugurerons l'incubateur au courant du mois de septembre.»

Le conseil d'administration provisoire de la «Corporation de l'innovation agroalimentaire inc.» est composé du maire Bernard Flébus, du conseiller municipal Lucien Pelletier et du directeur de Ville-Marie, Daniel Dufour. L'incubateur comprendra quatre espaces pour la transformation de produits et quatre bureaux. Le conseil d'administration provisoire procédera à l'incorporation, au développement de la chartre.



Le dépotoir devenu écocentre à Témiscaming

La Ville de Témiscaming avise la population que le dépôt en tranchée du dépotoir municipal est officiellement fermé depuis le 12 septembre, ce qui signifie qu'aucune ordure ne peut y être acceptée depuis.

Cette décision découle de la réunion du conseil des maires du 17 août dernier, alors qu'il a été résolu majoritairement de procéder à la fermeture des quatre derniers dépôts en tranchée du Témiscamingue afin de se conformer au Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles.

Cependant, le site sera transformé en relais d'éco-centre local où les citoyens pourront disposer de leurs encombrants, lesquels devront être triés par catégorie (bois, métal, pneus, résidus de construction, rénovation et démolition et matières non valorisables, qui ne peuvent être ramassées via la collecte porte à porte). Les heures d'ouverture du site demeurent les mêmes, soit : les lundis, mercredis et vendredis de 11 h à 17 h et les samedis de 10 h à 17 h (heures d'hiver).

Pour les entrepreneurs et les gros volumes de matières non valorisables (vouées à l'enfouissement), ceux-ci devront être dirigés directement au lieu d'enfouissement technique (LET) de Rouyn-Noranda.

Les citoyens peuvent également dispo-

ser des « résidus domestiques dangereux » (RDD), soit les huiles, peintures, lampes fluocompactes, fluorescents, piles et RDD organiques à même les bacs situés dans la cour des travaux publics (derrière Le Centre), tout comme les appareils électroniques, électriques et informatiques. Quant aux résidus de jardinage et de pelouse ainsi que les feuilles mortes, la population est invitée à les déposer à l'endroit aménagé à



cette fin au bout de la rue de la Carrière dans le secteur Letang, tel qu'indiqué par une pancarte « compost ».

La collecte semi-annuelle des encombrants, tant pour le secteur urbain que pour les secteurs de villégiature, continuera d'être effectuée comme d'habitude et les dates seront publiées prochainement dans le Contact et au Canal communautaire.

Pour plus d'information, la population est invitée à communiquer avec le directeur des Travaux publics, Alain Duquette, au 819-627-3273, poste 112.